

SÉRIE COURTE 5x2 MINUTES CONCOURS DE SCÉNARIO

La Cinémathèque de Grenoble et le GREC¹, en partenariat avec France TV et avec le soutien du Département de l'Isère, proposent un concours de scénario de série courte « 5x2 min » dans le cadre du Festival du Film court en Plein air de Grenoble.

Le concours s'adresse aux **projets de série de 5 épisodes de 2 minutes tournés dans un même lieu.**

Il est doté de 3 prix :

- **Premier Prix** : la série lauréate sera produite par le GREC avec une bourse du Département de l'Isère, un préachat de France Télévisions et un apport en industries techniques.

Le·a réalisateur·rice bénéficiera également de l'atelier « Développer un court métrage : casting et direction d'acteur » organisé par le GREC avec la Cinémathèque de Grenoble.

La série lauréate sera diffusée :

- **sur France 2 dans l'émission *Histoires courtes***

- à la cérémonie de clôture **du Festival du Film court en Plein air de Grenoble en 2024**. En cas de sélection officielle, le film pourra être diffusé lors d'une autre séance du festival.

- **en ligne pendant le festival, un épisode par jour sur :**

- la page Facebook d'*Histoires courtes* / France 2,
- le site de la Cinémathèque de Grenoble
- le site du GREC

- **Deuxième et Troisième Prix** : participation à l'atelier « Développer un court métrage : casting et direction d'acteur » organisé par le GREC avec la Cinémathèque de Grenoble.

Les détails des prix sont indiqués dans l'article 4 du règlement.

¹ Le Grec (Groupe de Recherches et d'Essais Cinématographiques) est un lieu ouvert à tous. Les ceux et celles qui souhaitent réaliser un premier court métrage et produit une vingtaine de premiers films courts par an, avec le soutien du CNC. 14 rue Alexandre Parodi, 75010 Paris / www.grec-info.com

1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La série doit :

- être un premier ou deuxième film court (hors films d'école ou films autoproduits);
- être composée de 5 épisodes de 2 minutes ; tous les genres sont admis sauf l'animation.
- être tournée en numérique ;
- être tournée dans un même lieu, avec une durée du tournage de 5 jours
- être tournée dans le Département de l'Isère ;

Ne sont pas éligibles : les candidat·e·s ayant déjà réalisé un long métrage même auto-produit, les réalisateur·rice·s ayant déjà fait leur premier film au GREC.

2 - COMPOSITION DU DOSSIER

Pour participer, les candidat·e·s doivent envoyer les documents suivants :

- un scénario de 5 épisodes de 2 minutes de 15 pages maximum
- un synopsis
- une note d'intention en spécifiant notamment l'intérêt pour le format de série
- un/des CV du/de la/des candidat·e·s
- des liens de visionnage d'éventuelles réalisations précédentes
- la fiche d'inscription remplie et signée (page 5 du règlement)

Si le projet contient une musique originale :

- une note d'intention du projet musical rédigée par l'auteur·ice et /ou le/la compositeur·rice
- un CV du/de la compositeur·rice si la collaboration avec un compositeur est déjà établie

Le dossier complet est à envoyer par mail (en 1 seul fichier au format PDF de 2 Mo maximum, nom du fichier : titreduscenario_nom-prenom.pdf) à

5x2@cinemathequedegrenoble.fr au plus tard **le vendredi 7 avril 2023 à minuit.**

3 - JURY

Le jury sera composé d'un représentant de France TV / Pôle court métrage, de personnalités du cinéma (réalisateur·rice, scénariste, producteur·rice, critique...) et d'un représentant du GREC.

Une quinzaine de projets seront présélectionnés par les organisateurs du concours.

La présélection sera annoncée **mi-juin 2023** sur les sites du GREC et de la Cinémathèque de Grenoble.

Le jury se réunira **le jeudi 29 juin** pendant le Festival du Film court en Plein air de Grenoble.

5 ou 6 candidat·e·s seront retenus pour des entretiens qui auront lieu le samedi 1^{er} juillet à Grenoble.

Les candidat·e·s devront se rendre disponibles pour ces entretiens.

A l'issue de ces entretiens, 3 lauréat·e·s seront choisi·e·s (voir les détails, art. 4) et seront annoncé·e·s lors de la cérémonie de clôture du Festival du Film court en Plein air de Grenoble, **le samedi 1^{er} juillet 2023.**

Les décisions du jury sont souveraines.

En cas de non respect des modalités du concours, le GREC et la Cinémathèque de Grenoble se réservent le droit d'affecter le Premier Prix au deuxième projet retenu par le jury.

4 – TROIS PRIX

Premier Prix doté de :

- **la production de la série par le GREC**
- **avec un préachat de France Télévisions**
- **une bourse du Département de l'Isère**
- **un accompagnement technique et de dotations** des industries techniques du Pôle Pixel :
 - **Transpalux Lyon** (location de lumière et machinerie)
 - **Panavision Lyon** (location de matériel de prise de vue)
 - **Pilon Cinéma** (salle de mixage)
- **participation à l'atelier « Développer un court métrage : casting et direction d'acteur »** avec Christophe Loizillon, réalisateur, et Marion Ploquin, directrice de casting² (2-6 octobre 2023 à la Cinémathèque de Grenoble).
- **diffusion de la série intégrale:**
 - sur France 2 dans l'émission *Histoires courtes*
 - lors de la cérémonie de clôture du Festival du Film court en Plein air de Grenoble 2024. En cas de sélection officielle, le film pourra être diffusé lors d'une autre séance du festival.

² Réalisateur de courts métrages depuis 1980, **Christophe Loizillon** est aussi scénariste, acteur et producteur. Son premier long métrage, *Le Silence de Rak* est sorti en 1996. Depuis *Les mains* en 1996, comme dans ses moyens métrages, *Petit matin* (2013), *3 visages* (2016), *Debout(s)* (2017), *Les sexes* (2017) ses films sont fondés sur un dispositif de plans-séquences liés entre eux par un motif commun. / loizillon.wordpress.com

- **diffusion de la série par épisode:**
 - un épisode par jour en ligne sur :
 - la page Facebook d'*Histoires courtes* / France 2
 - le site de la Cinémathèque de Grenoble
 - le site du GREC

Deuxième et Troisième Prix :

- **participation à l'atelier de mise en scène et de direction d'acteur** dirigé par le réalisateur Christophe Loizillon et Marion Ploquin, directrice de casting (2-6 octobre 2023 à la Cinémathèque de Grenoble).

Pour l'atelier, les frais de transport et d'hébergement des lauréat.e.s sont pris en charge.

5 – MODALITÉS DE PRODUCTION ET DIFFUSION

Un contrat est établi entre le/la/les réalisateur·rice·s et le GREC qui garantit le respect des délais de production et la bonne finalisation de la série. Le contrat garantit également les droits d'auteur.

Le·a lauréat·e sera accompagné·e par le GREC à toutes les étapes de la série.

Calendrier de production :

- signature du contrat de réalisation : fin janvier 2024
- tournage de la série en Isère (5 jours) : février/mars 2024
- remise de la série terminée : 1er juin 2024 (pour une diffusion lors du festival, début juillet 2024)

Diffusion :

La série sera diffusée dans l'émission *Histoires courtes* sur France 2, lors du Festival du Film court en Plein air de Grenoble 2024 et en ligne sur la page Facebook d'*Histoires courtes*, les sites de la Cinémathèque et du GREC pendant le festival. Le GREC accompagnera également le·a réalisateur·rice pour la diffusion de sa série : en festivals, en ligne, dans les salles partenaires, auprès de l'Agence du court métrage et dans les réseaux habituels de diffusion...

La série sera aussi intégrée dans le fonds de la Cinémathèque de Grenoble qui en assurera la diffusion non commerciale, non exclusive.

La Cinémathèque de Grenoble, en accord avec le Département de l'Isère, et le GREC se réservent le droit de modifier les modalités du concours si les circonstances l'exigent.

SÉRIE COURTE 5x2 MINUTES CONCOURS DE SCÉNARIO

Fiche d'inscription

Si le scénario a plusieurs auteurs, chaque auteur·rice doit remplir la fiche.

TITRE DE LA SÉRIE :

AUTEUR·RICE :

Nom, Prénom

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

Mail :

Je soussigné(e) m'engage à respecter le règlement du concours et à tourner la série de 5x2 minutes dans le Département de l'Isère.

Je certifie / Nous certifions que le projet :

- n'a pas été déposé au CNC en même temps qu'à ce concours ;
- n'a pas de soutien d'un producteur;
- n'a pas fait l'objet d'un début de réalisation avant que l'avis du jury n'ait été émis ;
- n'a pas été présenté au concours auparavant.

Joindre obligatoirement un RIB

Date et signature de l'auteur précédée de la mention
"lu et approuvé, bon pour accord »

En signant ce document, vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions du règlement, vous certifiez avoir protégé votre œuvre et l'exactitude des renseignements du dossier